

-Présentation des nouveaux représentants des doctorants pour le site de Poitiers

F. Brizay remercie l'équipe sortante des délégués des doctorant.e.s pour le travail précis qu'elle a réalisée pendant deux ans : Margaux Coquerelle-Roehm (qui participe au conseil du 21 janvier), Cécile Maruéjols et Jean-Christophe Temdaoui (délégué.e.s de Poitiers), Roddy-Christopher Edoumou Ontsaga, Michelle Mouenga Makinda et Arielle Nzoué (délégué.e.s de Limoges). Il souligne leur investissement au service des doctorant.es. Ils ont toujours été des intermédiaires efficaces entre leurs camarades, les enseignants-chercheurs et les directeurs des laboratoires, notamment en rédigeant des comptes rendus précis des conseils d'ED.

L'élection – en ligne – des délégués des doctorants de Poitiers s'est déroulée les 18 et 19 janvier 2021. Il y avait 170 électeurs. Au terme du scrutin où 34 suffrages ont été exprimés (20 % des inscrits), le résultat est le suivant :

- 2 délégués titulaires : Charles Viaut, Lise Guillemot
- 3 suppléantes : Laura Guerrero, Marie-Reine Mouton, Véronique Haricot

Laura Guerrero (MIMMOC) et Charles Viaut (CESCM) sont les délégués présents le 21 janvier 2021.

À Limoges, il y a 2 listes. Les élections, qui ont été repoussées, se dérouleront dans les semaines à venir.

-Bilan des inscriptions

À Poitiers

184 inscrit.e.s à l'Ecole Doctorales SHES à Poitiers (dont 31 admissions)

120 inscrits UFR SHA (dont 18 admissions)

64 inscrits UFR Lettres et Langues (dont 13 admissions)

11 dossiers en attente d'inscription :

- En SHA : 6 ICP non inscrits en cours de signature et 1 CESCM non inscrit en cours de signature
- En Lettres et Langues : 4 dossiers non-inscrits en attente de décision du Conseil.

Il devrait y avoir plus de 190 inscrits. À titre de comparaison, en 2019-2020, il y eut 188 inscriptions, dont 37 primo-entrants.

À Limoges

94 inscrit.e.s dont 22 primo-doctorants, et 3 transferts d'Université grâce à l'arrivée d'une nouvelle collègue, Mme Bertin (EHIC). À titre de comparaison, en 2019/2020 ont été inscrit.e.s 82 doctorant.e.s.

- Abandons de thèses et Césures

Les abandons de thèse :

- À Poitiers : 10 abandons : 7 dans l'UFR SHA et 3 dans l'UFR Lettres et Langues
- À Limoges : 6 abandons

Les césures :

Rappel de ce que peut réaliser un.e doctorant.e pendant sa période de césure, d'après le décret du 18 mai 2018 :

- Une formation dans son université ou dans un autre établissement
- Un stage (de 6 mois maximum avec 200 h de cours minimum sur l'année universitaire, conformément à la Loi sur les stages)
- Occuper un emploi (qui soit différent de celui qui est occupé avant la demande de césure).

- Un engagement de service civique ou de volontariat associatif Un volontariat de solidarité internationale, un volontariat international en administration ou en entreprise, un service volontaire européen.
- Une préparation de projet de création d'activité.

Demandes de césure :

À Poitiers

- Le conseil donne un avis favorable pour deux dossiers présentés, l'un par le CESCO (doctorant Conservateur d'un musée militaire), l'autre par le Criham-Poitiers (Engagement dans des missions pédagogiques).
- Le conseil évoque le cas difficile d'une candidate présentée par le FoReLLIS : cette doctorante, qui fut d'abord inscrite en thèse de Littératures Romanes du 05/10/2010 au 13/05/2016, a abandonné pour des « problèmes personnels » à l'issue d'un parcours chaotique. Réinscrite en thèse de Littératures comparées depuis le 27/09/2017, elle connaît une situation personnelle difficile qui ne lui permet cependant pas de demander un arrêt maladie. F. Brizay va se renseigner sur l'avancement de sa thèse et demander aux services de Médecine préventive quel protocole est prévu pour des doctorants dans son cas.

À Limoges

- 6 demandes dont 5 ne posent pas de problème parce que les doctorant.e.s occupent un emploi, conformément au décret du 18 mai 2018.
- 1 doctorante à la retraite peut bénéficier d'une césure pour raisons médicales en demandant un arrêt maladie car elle a besoin de six mois de rééducation.

Laura Guerrero demande si un.e doctorant.e qui a un emploi étudiant peut bénéficier d'une césure. Renseignements pris auprès de la Drinnov le 22 janvier, un doctorant qui fait des vacances à l'université ne rentre pas dans le cadre d'une césure.

- Dernières demandes d'admissions 2020/2021

- Le Mimmoc présente le cas d'une doctorante qui souhaite s'inscrire en 8^o année. Depuis 3 ans, elle n'a tenu aucun calendrier de travail et n'a pas progressé en termes de rédaction et, cette année, elle ne s'est pas manifestée dans les temps pour la réinscription, à laquelle son directeur de thèse n'est pas favorable. Le conseil donne un avis défavorable à sa réinscription.
- Le CESCO présente le dossier d'un doctorant qui souhaite s'inscrire en 8^o année. Sa directrice de thèse souligne l'écart des critères d'excellence, ou du moins des attentes pour parvenir à une thèse de qualité d'ici un an. Il n'a rédigé que 70 pages, que sa directrice a dû réécrire. Le conseil donne un avis défavorable à sa réinscription.
- Le laboratoire EHIC, de Limoges, présente le dossier d'un médecin spécialiste de la chirurgie digestive. Son dossier, examiné lors du conseil de l'ED du 14 décembre 2020, avait été mis de côté dans l'attente de l'avis officiel de sa future directrice de thèse. Celle-ci a rédigé une lettre dans laquelle elle souligne la cohérence et la pertinence du projet de thèse du candidat qui s'inscrit dans la politique de l'établissement hospitalier dans lequel il travaille, pour former les médecins à la réflexivité et à la méditation fondée sur la pleine conscience. Le candidat a en outre publié en anglais 18 articles dans des revues scientifiques médicales internationales. Le conseil donne un avis favorable à son inscription.

- Présentation du bilan financier 2020

Budget : 12 500 euros

Dépenses 2020 :

-Fournitures de bureau :

1966,75 euros :

166,75 euros

-Déplacements et missions sur le terrain : 1800 euros

Le budget accordé pour 2021 est de 12 500 euros.

- Financement de la Fondation et du GSI

Fondation : Aides missions longues

Les aides financières octroyées par la fondation n'ont pas pu être consommées sur l'année 2020 en raison de la situation sanitaire.

La fondation a effectué un premier versement en 2020, le 2^{ème} versement sera reporté sur 2021, au retour de la mission après avoir rédigé un rapport, (s'ils partent).

La somme de 2800 euros prévue par l'ED pour 2020 est reportée sur 2021.

GSI (Groupe de soutien à l'Internationale / Service des Relations Internationales) : Aides missions de courte durée :

1500 euros versée par la DRED chaque année

Aucune aide financière demandée par les doctorants.

-Journées thématiques du 31 mars au 2 avril 2021

Pour l'instant, nous pouvons maintenir le principe des 3 journées en présentiel à Poitiers. Si, à la rentrée des vacances de février (semaine du 22 février), les conditions sanitaires empêchent de réunir les doctorant.es, nous pourrions envisager de faire les JT en visioconférence.

À une question de M. de Gramont (ICP) sur la venue des doctorant.e.s de l'ICP, si les JT ont lieu en présentiel, comme les années précédentes, les doctorant.e.s et collègues de l'ICP participeront à la première des deux Journées, pour des raisons d'organisation logistique.

Par ailleurs, les Journées thématiques sur le thème de « La Parole : outil humain, enjeu social, objet d'étude. Relations entre parole et société au regard des sciences humaines » sont organisées de la façon suivante cette année : les deux premières Journées sont la reconduction des Journées thématiques de 2020, qui n'ont pu être tenues du fait du confinement. Le comité d'organisation reste le même que celui de l'an dernier. Pour la troisième Journée, de thème libre, ouverte aux doctorant.e.s désirant présenter leurs travaux de recherche, les membres du comité organisateur auxquelles devront être adressées les propositions de communication sont : Henaba Loïs Silas Amangoua (henaba.amangoua@etu.unilim.fr) et Cerise Coste (cerise.coste@etu.unilim.fr).

- Contrats doctoraux : piste de réflexion sur la répartition des contrats doctoraux

Pour l'année 2020-2021, l'UP finance 38 thèses de la façon suivante :

-21 thèses UP (100% MESRI)

-17 thèses mixtes :

-12 thèses mixtes UP-AAP Région

-05 thèses mixtes AAP Région-Collectivités (grand Angoulême et grand Poitiers)

Aux printemps 2019 et 2020, le secteur SHES disposait de 9 contrats :

3 ministériels.

6 mixtes (4 UP-AAP Région et 2 AAP Région/Collectivités)

Au printemps 2020, l'ED Humanités a obtenu 2 contrats ministériels (1 pour le FoReLLIS et 1 pour le Mimmoc).

Problème de répartition. Les collègues dont les thématiques ne permettent pas du tout de répondre aux APP régions (et, dans l'ED Humanités, ils sont nombreux à être dans ce cas) ont été mécontents au printemps dernier et ont fait part de leur inquiétude.

Si l'UP maintient à 9 le nombre actuel d'allocations doctorales pour le pôle SHES, on pourrait envisager de fixer un seuil maximum d'allocations mixtes pour que les doctorant.es puissent bénéficier de contrats ministériels. Par exemple, si le pôle SHES avait 4 allocations mixtes (c'est-à-dire UP + Région Nouvelle Aquitaine, ou Grand Poitiers/Grand Angoulême + Région Nouvelle Aquitaine), il pourrait avoir 5 allocations doctorales ministérielles. C'est cette proposition que le secteur SHES va proposer lors des discussions avec les directeurs des autres ED de l'UP, prévues dans les semaines à venir.

L'ED cherchera à obtenir des financements diversifiés (Cifre [Convention industrielle de formation par la recherche], bourses, financements ministériels, de collectivités territoriales). Les financements Cifre pourront intéresser des doctorants, notamment ceux qui préparent une thèse en archéologie, par exemple.

- Stage et doctorants

Pas de stage possible en thèse. Pas de convention de stage. En revanche, il est possible de signer une **convention d'accueil**. L'article L. 124-3 du Code de l'éducation précise que "les périodes de formation en milieu professionnel et les stages sont intégrés à un cursus pédagogique scolaire ou universitaire, selon des modalités déterminées par décret", avec un volume pédagogique minimal de formation en établissement. Ce volume est fixé à deux cents heures au minimum par année d'enseignement par l'article D.124-2 du même code et **empêche par conséquent, en l'état actuel de la réglementation, tout.e doctorant.e de réaliser un stage dans le cadre de son cursus**. Néanmoins, une période de formation en milieu professionnel – de même qu'un séjour dans un autre contexte de recherche – **peut tout à fait être réalisée par le ou la doctorant.e dans le cadre d'une convention d'accueil** entre son établissement d'origine et la structure d'accueil.

Un étudiant peut-il faire un master en parallèle à son doctorat ? Le 22 janvier, la Drinnov a rappelé qu'un.e doctorant.e devait se consacrer uniquement à son doctorat. Il ou elle ne peut par conséquent être inscrit.e dans un autre diplôme sauf s'il/elle a demandé une année de césure.

- Bilan/projet HCERES

La visite du HCERES aura lieu début octobre 2021. Depuis la réunion du conseil du 21 janvier, les dates de cette visite ont été précisées et confirmées par le Vice-Président Recherche : il s'agit des 5 et 6 octobre. Seront évalués simultanément le Collège doctoral et les 5 ED dont l'accréditation est demandée.

- Questions diverses

Margaux Coquelle-Roehm rappelle que des doctorants s'inquiètent à propos de leur contrat doctoral. Le calendrier très serré des recrutements et affectations (dans le secondaire ou le supérieur) est incompatible avec un traitement des dossiers au fil de l'eau. Elle souligne que, faute d'avenant versé en janvier, des doctorants devront prendre un poste d'enseignant à la rentrée 2021 sans avoir pu mener leurs recherches comme prévu. F. Brizay a depuis le 21 janvier écrit au VP Recherche de l'UP pour l'avertir des problèmes que posait le retard pris dans le traitement de ces dossiers.

Laura Guerrero demande quelles aides sont prévues par l'UP pour les doctorants dans une situation précaire. L'ED va se renseigner auprès des services sociaux.

En 2020, il n'y a pas eu ni prix de thèse du Collège doctoral, ni prix de thèse des ED. L'ED Humanités pourrait organiser un prix de thèse en 2021. Il serait financé sur les fonds réservés pour l'ED par la ComUE) et s'élèverait à 1000 euros. Nous attendons une réponse de Rémy Coopman concernant les budgets des EDS.

La séance est levée à 16h35.